

LES 27 CREENT LE MECANISME EUROPEEN DE STABILITE

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne étaient réunis, les 16 et 17 décembre, à l'occasion du dernier Conseil Européen de l'année. Un conseil dominé, encore une fois, par la crise financière et les menaces qu'elle fait peser sur l'euro.

C'est en effet le fondement même du projet européen, à savoir la solidarité entre Etats membres, qui est mis à l'épreuve de cette crise. Car, en exigeant des taux d'intérêt de plus en plus prohibitifs pour financer la dette des pays les plus fragiles de la zone euro, les marchés financiers imposent de fait à leurs partenaires de les soutenir pour éviter une banqueroute qui serait fatale à la monnaie unique. Or, dans cette gigantesque partie de poker où les effets d'annonce et la psychologie ont au moins autant d'importance que l'analyse objective, il importe de réagir vite... ce que n'ont pas su faire les Européens, qui ont toujours un train de retard sur les marchés !

La lenteur avec laquelle ils ont réagi au printemps dernier pour soutenir la Grèce est essentiellement due à la chancelière allemande, réticente à faire payer son pays, réputé vertueux, pour les mauvais élèves. Afin de sortir la zone euro d'une situation qui devenait cruciale, sans donner le sentiment d'accorder une prime au laxisme, les 27 avaient cependant mis en place in extremis un *fonds européen de stabilité financière (FESF)*, dispositif provisoire d'une durée de 3 ans. Malgré cela, malgré aussi les plans d'austérité budgétaire qui se multiplient en Europe, les marchés continuent d'étrangler les pays les plus endettés de l'eurozone. L'Irlande cet automne, renflouée elle aussi par le FESF, et peut-être l'Espagne, le Portugal voire la Belgique demain...

En cette fin d'année 2010, l'Union Européenne se devait donc d'aller encore plus loin en pérennisant le dispositif. Le Conseil Européen a ainsi décidé la création d'un *mécanisme européen de stabilité*, version européenne du FMI, qui devrait prendre le relais du FESF mi 2013. Pour cela, une révision mineure du Traité de Lisbonne est nécessaire, qui devrait être ratifiée en temps voulu.

Alain MARTY
Centre d'Information Europe Direct
Chambre d'Agriculture d'Auvergne